

La Présidente du Grand Cubzaguais Communauté de Communes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-22, L5211-9 et L5211-10,

Vu la délibération n°2020-82 en date du 16 juillet 2020, par laquelle il a été accordé délégation de pouvoir à la Présidente pour agir en son nom dans les domaines précisés à l'article L.5211-9 du code précité, et notamment pour prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation et l'exécution des conventions, ou documents concernant la mise à disposition de matériels, personnels ou locaux, organisant les relations entre les organismes extérieurs et les services communautaires dans le cadre des actions menées par ces derniers, dans la limite de 5000 €TTC par acte,

Considérant les besoins de l'association la Clef des Champs du 24/09 au 27/09/2021,

Décide,

**Article 1 :** De signer la convention de mise à disposition de 1 barnums 8 x 5 m et 3 tentes 4 x 3 m avec l'association la Clef des Champs, sise 1 Bis rue des Gombauds 33710 TAURIAC, pour une durée de : du 24 au 27/09/2021.

**Article 2 :** La présente convention est conclue à titre gracieux.

**Article 3 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Article 4 :** La présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Blaye
- Madame le Trésorier payeur de Saint-André de Cubzac,
- Aux intéressés.

Fait à Saint-André de Cubzac,  
La Présidente, le 20/09/2021

  
Valérie GUINAUDIE,  




## CONVENTION DE MISE A DIPOSITION DE MATERIEL

Entre,  
Grand Cubzaguais Communauté de Communes représenté par sa Présidente,  
Madame Valérie GUINAUDIE, dont le siège est situé au 365 Avenue BOUCICAUT - 33240 SAINT  
ANDRÉ DE CUBZAC.

Et,  
*L'association La Clef des Champs, représentée par sa Présidente Annie BESSAGUET.*

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

### ARTICLE 1

Grand Cubzaguais Communauté de Communes met à disposition du *L'association La Clef des Champs*, pour la période du : **24 au 27/09/2021** :

***1 Barnum (5 x 8 m) et 3 tentes pliantes (4 x 3m)***

### ARTICLE 2

*L'association La Clef des Champs*, s'assurera que le matériel est en état d'être utilisé. Grand Cubzaguais Communauté de Communes ne pourra être tenue pour responsable des conséquences d'une défectuosité éventuelle.

### ARTICLE 3

*L'association La Clef des Champs*, utilisateur, contractera toutes les assurances nécessaires garantissant les risques qui lui incombent, du fait de la mise à disposition du matériel, qu'elle utilisera sous sa seule responsabilité.

Le matériel ne sera remis au *L'association La Clef des Champs* que sur présentation de l'attestation d'assurance.

### ARTICLE 4

*L'association La Clef des Champs* restituera le matériel en l'état où il lui a été confié, ou à défaut procédera à son remplacement.

Fait à Saint André de Cubzac

**Le 20/09/2021**

La Présidente  
De la Clef des Champs

**Annie BESSAGUET**

La Présidente de  
Grand Cubzaguais Communauté de  
Communes  
**Valérie GUINAUDIE**

**La CLEF des Champs**  
1 Bis Rue des Gombauds  
Tél:05.57.68.39.39  
40 Bis, Av des Côtes de Bourg  
Tél:05.24.21.52.71  
33710 TAURIAC  
Mail:laclef.deschamps@orange.fr

